

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélanie Crête**

<https://www.cadre21.org/membres/a64e2711938cfef6fd1362cc>

Date d'obtention : 2026-05-01 14:54:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de bien suivre les étapes de la trousse

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Savoir quel est le rôle de chacun des intervenants dans l'utilisation de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Porter davantage attention si le tout est fait comme acte malveillant ou par impulsivité. Respecter les différentes étapes de la trousse et intervenir selon ce protocole.